

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds canadien d'obligations Mawer (le Fonds) que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Mawer Ltée (Mawer) au 1 844 395-0747 ou à l'adresse info@mawer.com, ou consultez le www.mawer.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	MAW100	Gestionnaire du Fonds :	Gestion de placements Mawer Ltée
Date de création de la série :	21 juin 1991	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de Placements Mawer Ltée
Valeur totale du Fonds au 31 mars 2020 :	3,2 milliards de dollars	Distributions :	Mensuelles, le dernier jour ouvrable
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,67 %	Placement minimal :	5 000 \$

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des obligations et des débetures d'émetteurs qui sont des sociétés et des gouvernements du Canada. Des bons du Trésor ou des placements à court terme peuvent également être utilisés à l'occasion. Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers. Cependant, à la date du présent aperçu du fonds, nous ne prévoyons pas que la position globale du Fonds exposée à des titres étrangers dépasse 33 % de l'actif du Fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

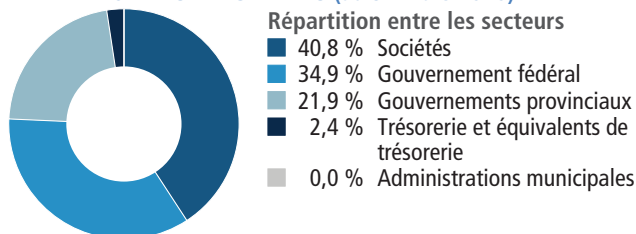
DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 31 mars 2020)

	%
1. Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1er juin 2022	4,0 %
2. Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1er juin 2029	3,7 %
3. Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,8 %, 15 juin 2021	3,5 %
4. Gouvernement du Canada, 3,5 %, 1er décembre 2045	3,4 %
5. Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,25 %, 15 juin 2021	3,3 %
6. Province d'Ontario, 2,8 %, 2 juin 2048	3,3 %
7. Gouvernement du Canada, 4,0 %, 1er juin 2041	3,2 %
8. Ontario, 4,65 %, 2 juin 2041	2,8 %
9. Québec, 3,0 %, 1er septembre 2023	2,4 %
10. Province de la Colombie-Britannique, 6,35 %, 18 juin 2031	2,4 %

Pourcentage total des dix principaux placements : 32,0 %

Nombre total de placements : 101

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 31 mars 2020)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

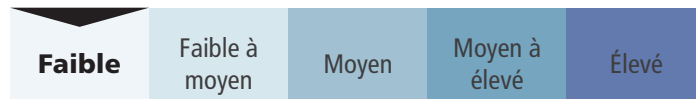
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Mawer estime que la volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

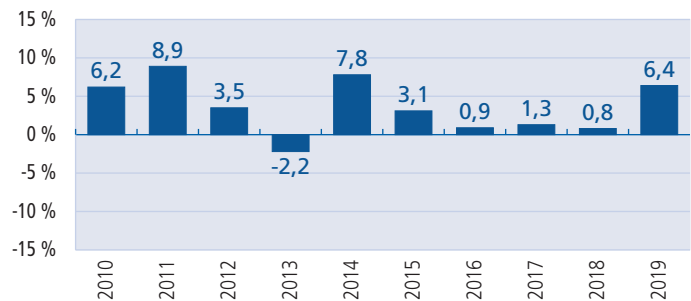
Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série A du Fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique montre le rendement annuel de la série A du Fonds au cours des 10 dernières années. La série a perdu de sa valeur pendant 1 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série A sur 3 mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	6,24 %	31 janvier 2015	vos placement augmenterait pour s'établir à 1 062,40 \$.
Pire rendement	-3,84 %	31 juillet 2013	vos placement chuterait pour s'établir à 961,60 \$.

RENDEMENT MOYEN

Le taux de rendement annuel composé des parts de série A du Fonds au cours des dix dernières années s'est établi à 3,6 % au 31 mars 2020. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de cette série il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 428 \$.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu régulier;
- peuvent tolérer les fluctuations du marché des obligations.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Le Fonds n'impose pas de frais d'acquisition. Votre représentant peut vous facturer un courtage lorsque vous achetez des parts de Série A du Fonds. Le courtage se négocie entre vous et votre représentant.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2019, les frais du Fonds s'élevaient à 0,67 % de sa valeur, ce qui correspond à 6,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de série A du fonds.	0,67 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des frais de transactions du Fonds.	0,00 %
Frais du Fonds	0,67 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série A.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si des parts du Fonds sont rachetées dans les 90 jours de la souscription, le Fonds peut, selon notre appréciation, retenir un montant correspondant à 2 % de la valeur liquidative pour la série des parts rachetées.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Mawer ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion de placements Mawer Ltée
517 – 10th Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2R 08A
Sans frais : 1 844 395-0747

Courriel : info@mawer.com Site Web : www.mawer.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée

Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse suivante :

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca